

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 60 Présents : 39 Pouvoirs : 13 Votants : 49

Date de convocation et d'affichage : 13 octobre 2023

Numéro : D20231019_195

Objet:

Approbation de l'étude globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes et le programme pluriannuel d'investissements

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		Х	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	Х		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
	Roseline	FLACHER		х	T. JOLIVET
CHALAMONT	Thierry	JOLIVET	Х		
	Stéphane	MERIEUX		х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Х		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		Х	C. BROUILLET
CHATILLON LA PALOD	Chantal	BROUILLET	Х		
	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX	Х		
	Michel	JACQUARD	Х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Fabienne	BAS-DESFARGES	Х		
CHATLEON SON CHALARONNE	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	S. BIAJOUX
	Jean- François	JANNET	х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		х	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	Х		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		х	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		х	C.MONIER
LAPEYROUSE	Gilles DUBOST		х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		х	
	Henri	CORMORECHE		х	
MIONNAY	Émilie	FLEURY		Х	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	

Accusé certifié exécutoire

		_			Reculoire
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON Af	ception X fichage	par le pr 27/10/2	efet : 26/10/2023 023
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER L	X		
NEOVILLE LES DAIVIES	Rachel	RIONET	х		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	х		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х		
	Ludovic	LOREAU	х		
CAINT AND DE DE CORCY	Evelyne	ESCRIVA		х	
SAINT ANDRE DE CORCY	Pascal	GAGNOLET	х		
	Claude	LEFEVER	х		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		х	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
CAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Patricia	ALLOUCHE		х	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		х	E. ABRAM- PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х		
	Marcel	LANIER	х		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Martine	MOREL-PIRON		х	JM. GAUTHIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	х		
VALEINS	Fréderic	BARDON	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	L. LOREAU
	Pierre	LARRIEU		х	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	х		
VILLARS LES DOMBES	Marie Anne	ROUX		х	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	Х		
	Agnès	DUPERRIER	Х		
	Jacques	LIENHARDT		Х	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	Х		

Secrétaire de séance élu : Jean-Michel GAUTHIER

Rapporteur: Fabienne BAS-DESFARGES

Pour rappel, à la suite de la décision de la Communauté de Communes de la Dombes de ne pas prendre la compétence Mobilité, en mars 2021, une convention de délégation de compétences en matière de mobilité avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes a été approuvée par le Conseil communautaire par délibération du 10 mars 2022. Par cette convention, signée le 5 mai 2022, la Région délègue à la CCD les compétences suivantes :

- Prolongement, sur son territoire, des dispositifs de mobilité des EPCI voisins (lignes de transport et covoiturage / auto-stop organisé),
- Mobilités actives : développement et promotion de la pratique du vélo,
- Mobilités partagées : développement et promotion de la pratique du covoiturage, mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé, et réflexion

001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

sur l'aménagement et l'extension de parkings-relais pour les gares du territoire.

A la suite de la signature de la convention, une consultation pour une étude globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes a été lancée début juin 2022. Le marché a été attribué au Bureau d'études ITEM Etudes & Conseil et a débuté en septembre 2022.

Conformément à la convention de délégation avec la Région, l'étude s'est déclinée de la façon suivante :

- La réalisation d'un diagnostic global des mobilités tous modes sur le territoire de la CCD,
- La définition d'orientations stratégiques et d'un plan d'action comprenant :
 - l'élaboration d'un schéma directeur cyclable intercommunal,
 - le développement et la promotion du covoiturage,
 - le prolongement des dispositifs de transport des EPCI voisins,
- La stratégie opérationnelle globale et le programme pluriannuel d'investissements.

La stratégie opérationnelle globale et le programme pluriannuel d'investissements sur le territoire de la CCD sera présenté en séance du Conseil communautaire par M. Guillaume GIRERD, Bureau d'études ITEM Etudes & Conseil.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** la stratégie opérationnelle globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes et le programme pluriannuel d'investissements.

Ainsi fait et délibéré, le 19 octobre 2023

La Présidente, Isabelle DUBOIS





Présentation de la phase 3 de l'étude mobilité Conseil Communautaire du 19 octobre 2023

Communauté de communes de la Dombes

001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

Définition d'une stratégie tous modes

La stratégie et le plan d'actions retenus

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Axe 1: Intensifier le recours aux modes actifs

- 1. Mettre en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le Schéma Directeur Cyclable ;
- 2. Dimensionner le stationnement vélo sur l'espace public ;
- 3. Développer une offre de location VAE longue durée;
- 4. Développer la pacification pour faciliter et sécuriser la circulation des modes doux ;
- 5. Créer une signalisation vélo en direction des principaux pôles touristiques ;

Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs

- 6. Engager des discussions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de renforcer l'offre de services ;
- 7. Echanger avec les EPCI voisins pour le prolongement de leurs dispositifs de transport ;

Axe 3: Favoriser une diversification des usages de l'automobile

- 8. Densifier le maillage d'aires de covoiturage ;
- 9. Développer le covoiturage au quotidien ;
- 10. Créer des pôles multimodaux locaux ;

Axe 4 : Communiquer et accompagner le changement de comportement des habitants

- 11. Créer un répertoire pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité ;
- 12. Organiser des événements et structurer un programme d'écomobilité pour promouvoir et sensibiliser aux solutions alternatives de mobilité ;
- 13. Recruter un(e) chargé(e) de mission mobilité pour la mise en œuvre opérationnelle de la politique de mobilité de la CCD;





usé de réception Ministère de l'Intérieur **AVIETTE** en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le Schéma Directeur Cyclable

Objectif

Disposer d'un maillage d'itinéraires cyclables afin de développer la pratique du vélo au quotidien;

Mesures à mettre en place

Le schéma directeur cyclable de la CCD permet de disposer d'une vision du maillage pour faire du mode cyclable une alternative crédible à l'automobile pour les déplacements de courtes distances.

1/ Etat des lieux du Schéma Directeur Cyclable de la CCD (cf document Schéma Directeur Cyclable)

Un maillage de 244 km:

Ce maillage découpé en 48 itinéraires, eux-mêmes découpés en 303 tronçons. Pour chacun des tronçons, une préconisation d'aménagement a été faite en lien avec le potentiel cyclistes, le trafic routier, le profil de la voirie.

Un maillage chiffré à 17,25 M€:

Un chiffrage estimatif de ces aménagements a été réalisé à l'aide de ratios au mètre linéaire selon les aménagements envisagés sur chaque tronçon, déclinés selon l'importance de l'intervention et intégrant le traitement des intersections délicates (marquage dans giratoire, création d'un îlot central...) et le jalonnement.

A noter que ce coût ne tient pas compte des acquisitions foncières éventuelles et s'entend hors financements mobilisables des partenaires.

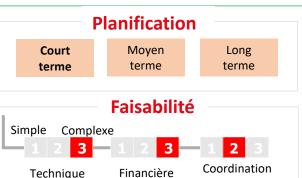
2/ Une mise en œuvre multi-partenariale

La CCD doit définir son propre rôle dans la mise en œuvre du schéma au regard de ses priorités, son ambition politique, ses moyens humains et financiers ... Plusieurs modes d'intervention sont possibles.

3/ Une proposition de priorisation technique

L'idée n'étant pas de remettre en question le maillage qui est le fruit de la concertation, elle est indicative. Elle pourra néanmoins guider la mise en œuvre du Schéma et apporter une aide à la décision aux décideurs.

4/ Encourager des réflexions sur la restructuration des espaces publics



, , ,	des acteurs
Acteurs	Rôles
CCD	Intervention de la CCD à définir
CD01 / Communes	Partenaires techniques et financiers selon la domanialité de la voirie
Région AURA, Etat	Partenaires financiers



17,25 M€ pour la réalisation du maillage, à partager entre les différents financeurs, selon l'engagement des gestionnaires de voirie, de la CCD et des financements extérieurs

- d'aménagements Nombre cyclables réalisés : % d'avancement du maillage, km/habitant
 - Part modale du vélo chez les actifs
- Fréquentation des itinéraires campagnes de comptages ponctuelles ou pose d'un compteur sur un itinéraire fixe



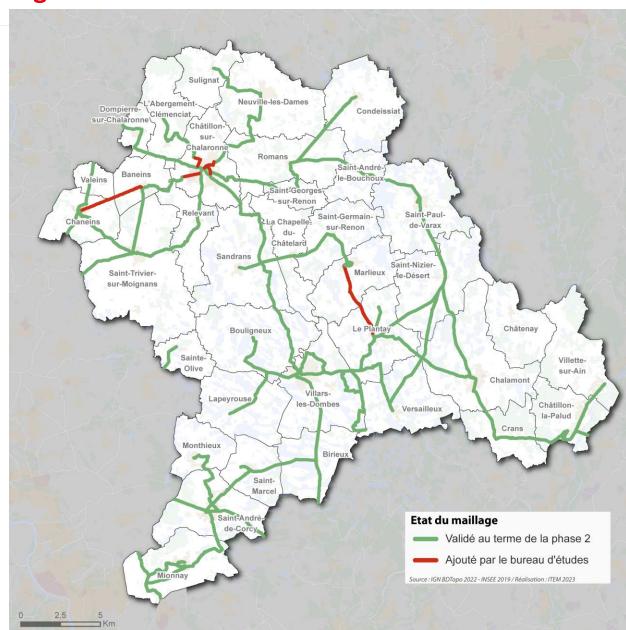


tat du maillage à l'issue du chiffrage

Affichage: 27/10/2023

- Maillage validé à l'issue de la phase 2 lors du COPIL;
- Quelques tronçons ajoutés par le bureau d'études lors du chiffrage afin d'assurer:
 - Une continuité entre les itinéraires (notamment au niveau de Châtillonsur-Chalaronne et de Marlieux/Le Plantay);
 - Une liaison entre Chaneins et Châtillonsur-Chalaronne;

A l'issue du chiffrage, un maillage cyclable composé de 48 itinéraires et d'un linéaire de 244 km.



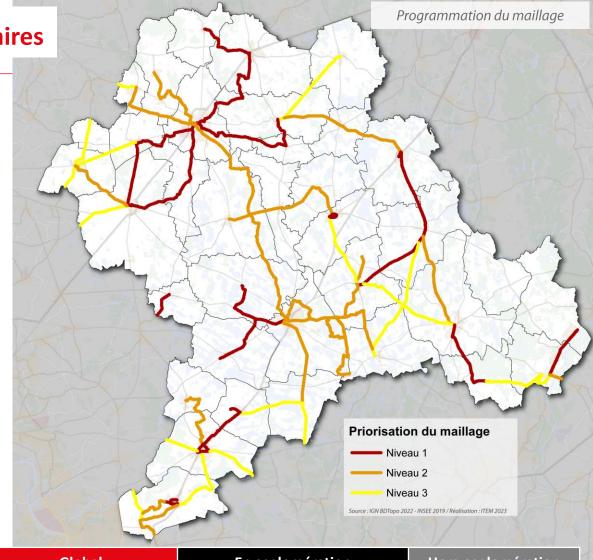
Affichage: 27/10/2023

Afin d'afficher un plan pluriannuel d'investissement, il est nécessaire d'établir une feuille de route afin de planifier la mise en œuvre du SDC.

priorisation/programmation reste délicate, indicative au regard:

- Des logiques distinctes selon les acteurs ;
- Et des priorités qui peuvent évoluer selon les opportunités de chacun (financières, projet urbain ...).

La priorisation établie, reste une proposition du bureau d'études basée sur le potentiel d'usagers attendus.



Duiquiention	Glo	bal	En agglomération		Hors-agglomération	
Priorisation	Longueur	Coût	Longueur	Coût	Longueur	Coût
1 : Court terme (0-5 ans)	83 km	5,50 M€	24 km	1,50 M€	61 km	4 M€
2 : Moyen terme (5-10 ans)	94 km	6 M€	14 km	600 000 €	80 km	5,40 M€
3 : Long terme (> 10 ans)	67 km	5,75 M€	8 km	590 000 €	57 km	5,16 M€





Dimensionner le stationnement vélo sur l'espace public

Objectif

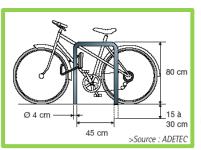
Favoriser la pratique cyclable utilitaire sur la CCD en réalisant une augmentation tant quantitative que qualitative du stationnement vélo, sur l'espace public et aux abords des pôles générateurs pour laisser son vélo en toute sécurité

Mesures à mettre en place

1/ Définir les contours d'une vague d'équipement adaptée à la durée de stationnement du vélo

Pour du stationnement de courte à moyenne durée :

- Déployer un maillage sous forme d'arceaux (les racks sont à proscrire) sur l'espace public et à proximité immédiate des pôles générateurs ;
- Le stationnement vélo doit être bien visible et signalé et facilement accessible pour être optimal tout en réduisant les risques de vol ;
- Envisager des arceaux abrités si le lieu de stationnement est prioritairement à moyenne durée (sur un point d'intermodalité par exemple);



Arceau vélo idéal (150 HT/arceau)

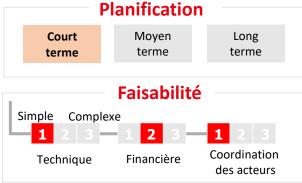


Arceaux abrités (à partir de 2,5 K€)



Racks à proscrire

2/ S'appuyer sur les ateliers « after-work » fait auprès des entreprises pour lancer une dynamique de stationnement privatif au sein même des entreprises.



Acteurs	Rôles
CCD	Maître d'ouvrage
Communes	Partenaires techniques (mise à disposition d'un espace pour la mise à disposition d'un espace de stationnement) et/ou financiers
CD01, Région AURA	Partenaires financiers pour les parkings à vélo sécurisés



Coûts potentiels

Coût total pour le stationnement vélo : +/- 68 000€, soit près de 318 arceaux simples et 4 consignes résidentielles (arceaux abrités détaillés et chiffrés dans les actions suivantes). Possibilité de bénéficier de subventions (CEE Alvéole +, jusqu'à 40 % de l'investissement

- Nombre de stationnements vélos et taux d'occupation
- Part modale du vélo chez les actifs







Objectif

Développer une offre de location VAE moyenne et longue durée

Offrir aux habitants, précaires, une offre alternative à l'automobile avant une acquisition;

Planification Moyen Court Long terme terme terme

Mesures à mettre en place

1/ Le public cible : les habitants

Le système de location longue durée de vélos est destiné à tous les habitants. Une partie de la flotte (+/- 3 vélos) pourra être réservée aux personnes non motorisées, en insertion professionnelle ...

2/ Les caractéristiques de la flotte de vélos

Il s'agira d'avoir une flotte de départ d'une vingtaine de vélos à assistance électrique. Cette offre intégrera par exemple un vélo cargo et un tricycle pour diversifier les usages. Il sera nécessaire d'inclure des petits équipements de type antivols, paniers ...

3/ Les modalités d'exploitation du service

- Durée de location : la durée de location devra être d'au moins 1 mois pour ne pas faire concurrence aux loueurs privés, et jusqu'à 12 mois pour favoriser la rotation du parc.
- La location pourra s'envisager soit en direct par la Communauté de commune et l'entretien par un vendeur de vélo.
- Une option de rachat des VAE vieillissant pour renouveler le parc pourra être proposée.





Exemple tarif location				
Durée Coût				
1 mois	50€			
3 mois	120€			
6 mois	210€			
1 an	360€			

Faisabilité Simple Complexe Coordination Technique Financière des acteurs

Acteurs	Rôles
CCD	Maître d'ouvrage et coordinateur de l'action
Vélocistes locaux	Partenaires dans le déploiement du service et son entretien



Coûts potentiels

Investissement de départ : +/- 40 K€ pour 18 VAE, 1 vélo-cargo et 1 tricycle (compter 1500 -2000 € / VAE)

Fonctionnement: 2K€/an (base: 100€/vélo/an) Recettes: +/- 9 K€/an à raison d'une location moyenne à 40€/mois, équilibre sur 4 ans si revente du parc pour 30 % de l'investissement via une option d'achat

- Nombre de VAE mis en location
- Nombre de locations réalisées
- Durée moyenne des locations





usé de réception Ministère de l'Intérieur •Bévelopper la pacification pour faciliter et sécuriser la circulation des modes doux

Objectif

Faire des modes doux un réflexe pour des déplacements de courte distance en augmentant la sécurité et le confort des piétons & cyclistes

Mesures à mettre en place

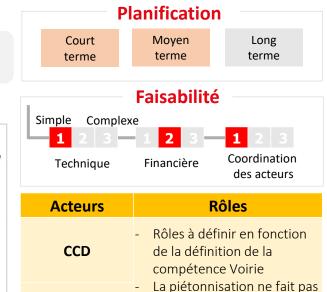
L'objectif est de sécuriser les principales traversées et les secteurs à enjeux (écoles, commerces...) sur des axes à forts trafics afin d'améliorer les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes (report modal et amélioration de la qualité de vie des locaux en réduisant l'emprise de l'automobile).

1/ Mettre en place des dispositifs de « pacification » via l'instauration de Zones à Modération de Vitesse (ZMV) et des aménagements contraignants physiquement les vitesses sur des tronçons à enjeux:

Il serait nécessaire d'identifier les secteurs et de définir le dispositif le plus approprié à la situation (traversée principale d'un bourg par une RD à fort trafic, fort trafic aux abords des écoles, des commerces, d'équipements divers, services...).

2/ Mieux organiser le stationnement pour rendre l'espace public aux piétons:

- La loi d'orientation des mobilités (LOM) demande l'obligation de la suppression du stationnement motorisé sur les 5 mètres en amont des passages pour piétons. L'espace libéré pourra ainsi servir à de nouveaux usages: végétalisation (attention à ne pas masquer la visibilité), stationnement vélo ...
- Cette mesure est impactante puisque les collectivités ont jusqu'au 31/12/26 pour la mettre en place!





Communes et

CD01

Coûts potentiels

partie des compétences

déléguées par la Région

1/ Participation de la CCD aux aménagements via un fond de concours auprès des communes

2/ Stationnement: coût interne

3/ Action de communication : +/- 5K€

- Evolution du linéaire de zone modération de vitesse
- Réduction des accidents de la route au sein des agglomérations (fichiers BAAC)
- Evolution. voire réduction du stationnement en centre-bourg





Objectif

Utiliser l'opportunité de l'Ain à vélo afin de favoriser le cyclotourisme sur le territoire ;

Mesures à mettre en place

- 1/ Assurer les connexions depuis les principaux points touristiques du territoire depuis :
 - Le circuit de l'Ain à vélo :
 - les gares du territoire.

Il s'agira d'implanter un jalonnement directionnel permettant aux touristes de s'orienter en direction des pôles touristiques et de se rabattre en direction des gares. Notamment, il s'agira d'assurer des connexions entre Chaneins <> L'observatoire de l'Etang Prêle, gare TER de Saint-André-de-Corcy <> L'observatoire de l'Etang de Vernange, le Parc des Oiseaux <> gare TER de Villars-les-Dombes.



Exemple de panneau de signalisation

2/ Veiller à prendre en compte les futures boucles cyclables reliant les principaux points d'intérêt touristique de la CCD.

La CCD réalise conjointement une étude d'opportunités et de faisabilités des boucles cyclables de loisirs adaptées à la clientèle familiale pour faire découvrir le territoire à vélo.



Planification

Acteurs	Rôles		
CCD	Maitre d'ouvrage pour la réalisation des aménagements		
Office du tourisme, professionnels du tourisme, CD01	Partenaires techniques et financiers		



Coûts potentiels

+/- 8 000 € pour le jalonnement d'une dizaine de kilomètres

- Nombre de connexions aux pôles touristiques
- Evolution de la fréquentation de l'Ain à vélo



pelibilities de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de renforcer l'offre de services de la Région afin de la Ré

- Objectif
 - - Assurer une desserte plus régulière du territoire en transports en commun;
 - Utiliser les opportunités des lignes scolaires pour favoriser la mobilité des captifs ;

Mesures à mettre en place

1/ Renforcer le niveau de services des lignes présentes sur le territoire :

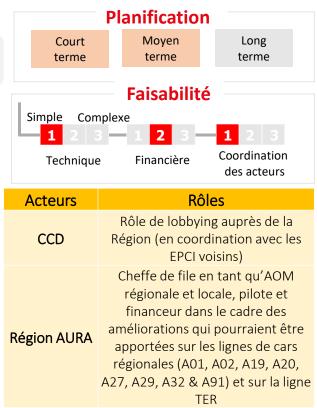
Les lignes A20, A27, A29 et A91 présentent une offre faible avec moins de 5 services par jour. L'objectif serait de tendre vers une dizaine de services par jours pour ces 4 lignes.

2/ Renforcer le niveau de services de TER en heure de pointe :

- Avec une offre de services située entre 34 et 43 services de TER/jour (selon les gares), l'offre est actuellement saturée en heure de pointe, expliquée d'une part, par une augmentation de la fréquentation et d'autre part, par des problèmes de disponibilité du matériel roulant (Source : entretien Région).
- Deux axes d'amélioration vont être initiés par la Région via une augmentation des fréquences en heures creuses et heures de pointe (études RER Métropolitain en cours) et une augmentation de parc roulant permettant d'avoir des trains plus capacitaires sur la ligne.

3/ Expérimenter l'ouverture des lignes scolaires aux autres usagers :

- Proposer l'ouverture des lignes sur certains horaires à toutes les personnes extérieures dans la limite des places disponibles laissées vacantes par les élèves demeurants prioritaires. A titre d'exemple, le personnel enseignant pourrait alors l'utiliser.
- En lien avec ces lignes ouvertes, la CCD pourra envisager la mise en place de solutions de mobilité (transport à la demande, ligne de covoiturage ...) afin d'assurer le retour.





Action de lobbying auprès de la Région. La CC peut, lors de ces négociations, avancer des éléments financiers afin de participer au déficit d'exploitation de la Région si elle le souhaite.

- Evolution de la fréquentation des services
 - Nombre d'abonnements actifs sur ces lignes
- Nombre de lignes ouvertes aux usagers commerciaux et sa fréquentation





Engager des discussions avec les EPCI voisins

pour le prolongement de leurs dispositifs de transport

Obiectif

Profiter des opportunités des dispositifs de transport des EPCI voisins pour les prolonger sur la CCD

Mesures à mettre en place

Aujourd'hui, 3 EPCI limitrophes (la CC de la Côtière à Montluel avec le réseau 3CM, la CC Dombes Saône Vallée avec le réseau Saônibus & et la CC Miribel Plateau avec le réseau Colibri) proposent un dispositif de transport à leurs habitants se rabattant sur la Dombes ou à proximité. L'objectif est de développer une offre de transport collectif interne en s'appuyant sur ces lignes.

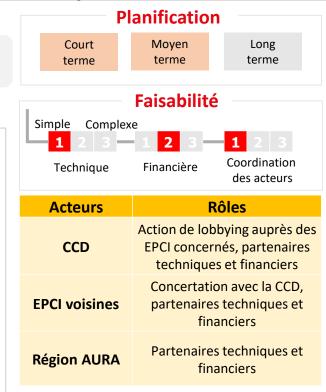
Développer et prolonger sur le territoire les lignes de transport des EPCI voisins :

Lors des ateliers de concertation, la ligne du réseau 3CM développée par la CC de la Côtière à Montluel est à étudier en vue d'une jonction avec St-André-de-Corcy

Ces lignes n'étant pas internes à la CCD, l'objectif sera donc de travailler, soutenir ces propositions avec/auprès des EPCI concernés (CC de Miribel et du Plateau & la CC Dombes Saône Vallée).

Seules les lignes 1 & 2 du réseau Saônibus et la ligne 4 du réseau Colibri ont suscitées de l'intérêt auprès des participants. Dans le détail, le prolongement des dispositifs de transport pourrait s'articuler de la façon suivante:

- La ligne 1 Saônibus, reliant la gare d'Anse à la Gare des Échets. Dans le détail, la ligne se prolonge en direction Mionnay, passant par la zone d'activités, rejoint le centre-bourg (retournement via la rue principale) puis retourne par la zone d'activités de Mionnay avant de terminer son parcours à la gare des Échets.
- La ligne 2 Saônibus reliant Villefranche-sur-Saône à Saint-André-de-Corcy. Dans le détail, la ligne poursuit sa route en direction de la zone d'activités par la 1093 puis rejoint la rue de l'industrie (faire une boucle au niveau du rond-point).
- La ligne 4 Colibri reliant Miribel à Tramoyes en passant par la gare TER des Échets. Dans le détail, la ligne se prolonge en direction de la ZAC de Mionnay.





+/- 270 00 K€ de coûts de fonctionnement pour le prolongement des trois lignes

- Evolution de la fréquentation des services
- Taux de déclanchement des lignes de TAD sur le territoire

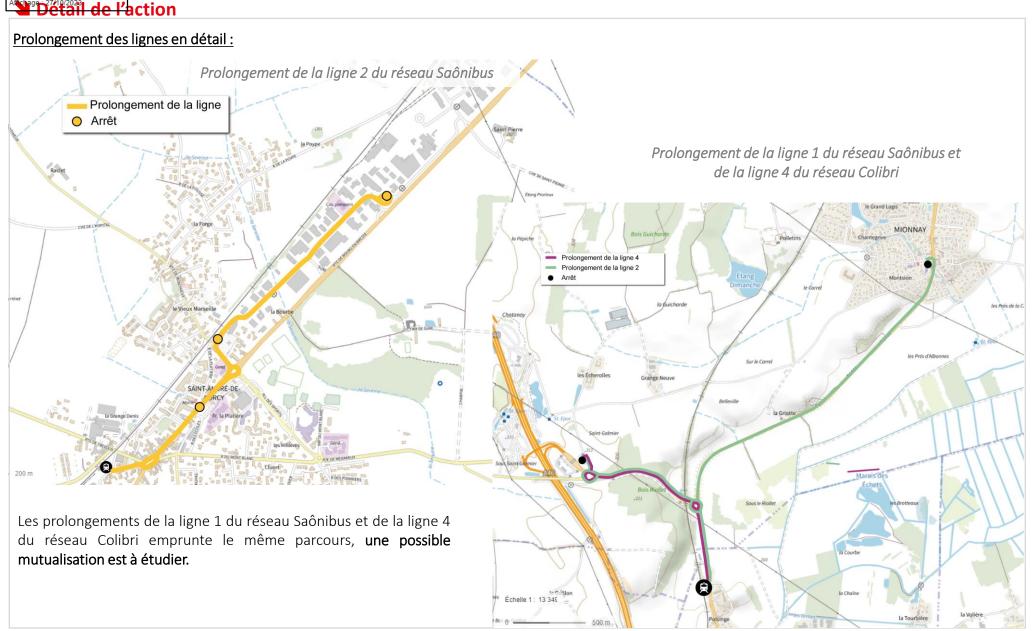




ption Ministère de l'Intérieur

Engager des discussions avec les EPCI voisin

pour le prolongement de leurs dispositifs de transport









Engager des discussions avec les EPCI voisin pour le prolongement de leurs dispositifs de transport

Estimation financière par ligne :

Cette estimation financière se base sur le **même niveau de services** que proposé actuellement par les différentes collectivités.

Réseau	Saônibus	Saônibus Ligne 2 : Villefranche <> Saint-	Colibri	
Reseau	Ligne 1 : Anse <> Les Echets	André	Ligne 4 : Miribel <> Tramoyes	
Nombre de services par jour	10	12	23	
Temps supplémentaires par boucle (en min)	15 min	10 min	3 min	
Kilomètres par boucles supplémentaires (en km)	10 km	3,6 km	3 km	
Coût annuel d'exploitation supplémentaire	115 000 €	55 000 €	100 000 €	
Avantages	- Une mutualisation à envisager avec la ligne 4;	 Peu d'allongement de parcours; Une desserte de la zone d'activités pertinente pour les utilisateurs de la ligne mais aussi de la ligne TER; Un potentiel d'usagers pour les déplacements domicile-travail intéressant (220 actifs); 	- La desserte avec la ZAC de Mionnay avec plus de services que la ligne 1 de Saônibus	
Inconvénients	- Un potentiel plus limité puisque Les Échets et Mionnay sont desservies toutes les deux par une gare TER (doublon avec la ligne TER);			

Cette réorganisation nécessite l'aval des collectivités concernées et de l'acceptation du décalage horaire.





Accusé de l'etrec ention - Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé certifié exécutoire

Densifier le maillage d'aires de covoiturage

Objectif

Disposer d'un maillage cohérent et bien identifier des points de rencontre et de stationnement pour favoriser le covoiturage

Mesures à mettre en place

1/ Proposer un maillage d'aires de covoiturage cohérent en complément des aires existantes :

Une aire de covoiturage de qualité :



VisibleDepuis un axe fréquenté



Située à un point de convergence des trafics





Les éventuelles acquisitions foncières ne sont pas prises en compte dans le chiffrage ainsi que les financements mobilisables par les partenaires. Les aires seront prioritairement aménagées sur des espaces de stationnements existants afin de limiter la consommation foncière.

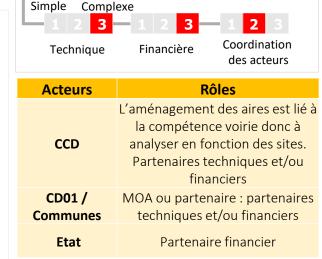
Il est proposé de créer 10 aires de covoiturage en complément des aires existantes.

2/ Signaler des places réservées au covoiturage au niveau des Points de Rencontre des Mobilités (cf. action 9)

En cohérence avec l'action 10, les points de rencontre mobilité (PRM) de Châtillon-sur-Chalaronne, Mionnay, Saint-André-de-Corcy, Saint-Marcel et de Villars-les-Dombes seront équipés de places dédiées au covoiturage : il s'agira de signaler au moins 3 places réservées à cet effet.



Faisabilité





Coûts potentiels

+/- 138 K€ pour la création et l'aménagement des 10 aires

+/- 7K€ pour la signalisation de places de covoiturage sur les points de rencontre mobilité

- Nombre d'aires et de places de covoiturage sur le territoire
- Taux d'occupation des aires
- Evolution de la part du covoiturage dans les déplacements actifs





usé de réception Ministère de l'Intérieur DELIB-23-195-DE

Densifier le maillage d'aires de covoiturage

Détails de l'action

1/ Proposer un maillage d'aires de covoiturage cohérent en complément des aires existantes :

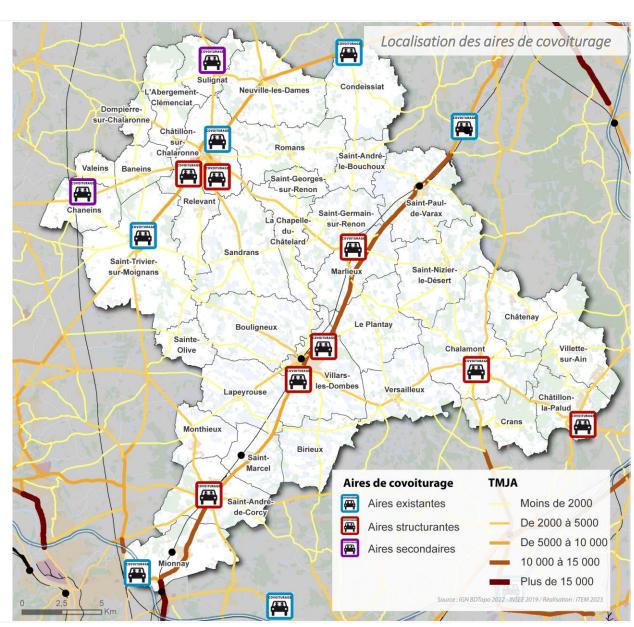
En complément du maillage existant, il est proposé :



La création de 8 aires structurantes en lien avec les routiers principaux de l'armature viaire de la CCD.



La création de 2 aires secondaires, il s'agira de signaler quelques places sur des parkings existants où une pratique a été identifiée (source: questionnaire commune).







Développer le covoiturage au quotidien

Objectif

Encourager un usage partagé de la voiture en s'appuyant sur les principaux flux routiers pour offrir une solution structurée limitant l'autosolisme

Mesures à mettre en place

1/ Développer et encourager le recours au covoiturage via les solutions existantes

- Faire **la promotion de l'outil régional MOV'ICI** regroupant l'offre et la demande de covoiturage à l'échelle de toute la région.
- Promouvoir directement une ou des plateformes d'opérateurs nationaux pour le covoiturage de « courtes distances » et du « quotidien » du type Rézo-Mobicoop et Karos.

2/ Mettre en place des lignes de covoiturage dynamique

Qu'est-ce que le **covoiturage dynamique** ? Il constitue une variante au covoiturage classique basé **sur un système en temps réel sans réservation** au sein duquel un conducteur peut prendre un passager sur un trajet. Le conducteur se substitue ainsi au véhicule de transport en commun.

Une ligne virtuelle et des arrêts de covoiturage matérialisés

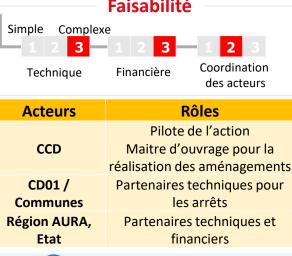
Le principe est basé sur l'implantation de bornes et/ou de panneaux lumineux en sortie de ville et sur les grands axes. La destination du passager est inscrite sur le panneau lumineux et une place «arrêt minute» permet l'arrêt des conducteurs.

Différents niveaux de service possibles

Ce système est généralement **exploité par des sociétés privées** (ex : Ecov, Taxito) qui proposent différents modes de fonctionnement :

- Des horaires de fonctionnement et des destinations comme une ligne de TC;
- Une mise en contact par application mobile et/ou spontanée aux arrêts avec panneaux lumineux activables depuis un boîtier connecté;
- Pas de partage de frais ;
- Possibilité d'intégrer une garantie de retour : si un utilisateur ne trouve pas de conducteur au bout d'un certain temps, l'opérateur trouve une solution alternative (taxi, ...).







1/ Développer et encourager le recours au covoiturage via les solutions existantes :
 +/- 5 000€ pour la promotion d'un des dispositifs
 2/ Mettre en place des lignes de covoiturage dynamique : +/- 135 K€ d'investissement &

Suivi des mesures

communication)

30 K€ de fonctionnement (exploitation +

- Evolution de la part modale du covoiturage, notamment dans les déplacements pendulaires
- Nombre de trajets proposés / trajets réalisés sur le territoire sur la plateforme retenue



isé de réception - Ministère de l'Intérieur

Développer le covoiturage au quotidien

Détail de l'action :

2/ Mettre en place des lignes de covoiturage dynamique

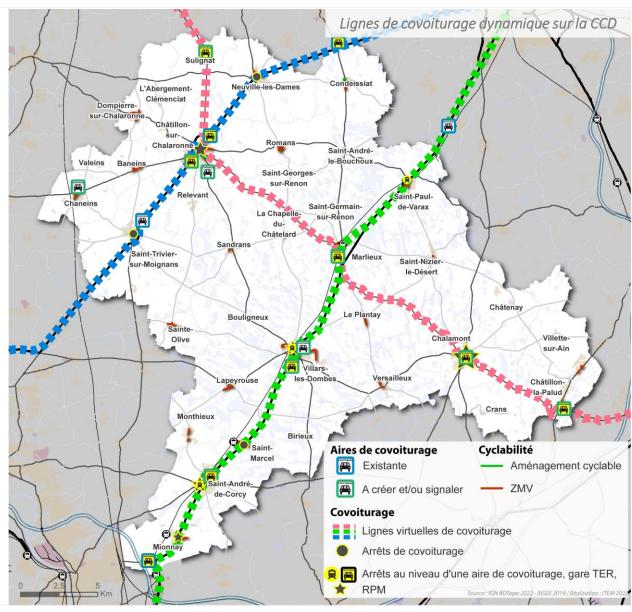
Trois lignes de covoiturage dynamique envisagées sur la CCD :

- L1: Mâcon <> Ambérieu-en-Bugey via Châtillonen-Chalaronne;
- L2 : Villefranche-sur-Saône <> Bourg-en-Bresse ;
- L3: Lyon <> Bourg-en-Bresse;

Lignes de covoiturage	Nombre de km sur le territoire	Nombre d'arrêts sur le territoire
L1	40 km	7
L2	22 km	6
L3	40 km	9

Les arrêts dans la plupart des cas ont été localisés au niveau 🔼 des aires de covoiturage (cf action 8) ou des points de rencontre mobilités (cf action 10).

NB: D'autres lignes pourraient être envisagées comme une ligne Châtillon / Lyon mais dans un premier temps un rabattement a été privilégié sur la gare de Villefranchesur-Saône pour permettre une arrivée au cœur de Lyon alors qu'une ligne de covoiturage dynamique s'appuierait sur un terminus de Métro ou Tramway de la Métropole du Grand Lvon.







Développer le covoiturage au quotidien

étail de l'action :

Détail des coûts par ligne :

Postes de dépense	Lignes	Ligne 1 Ambérieu-en-Bugey <> Mâcon	Ligne 2 Villefranche-sur-Saône <> Bourg-en-Bresse	Ligne 3 Lyon <> Bourg-en-Bresse
	Mobilier	40 000 €	35 000 €	52 000 €
Investissement	Etude & développement du logiciel	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Fonctionnement	Exploitation	10 000 €	10 000 €	10 000 €
(par an)	Communication (optionnel)	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL PAR LIGNE		+/- 75 000 €	+/- 70 000 €	+/- 87 000 €

Le type de panneau choisi, est un panneau lumineux avec un boîtier 6 destinations.









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé ceftifié exécutoire

Créer des pôles multimodaux locaux



 Construire / organiser les mobilités autour de pôles d'intermodalité afin de rendre les offres plus lisibles ;

Mesures à mettre en place

On entend par lieux d'intermodalité:

- Un lieu centralisant et connectant les solutions de mobilité à disposition sur un territoire (liaisons TC et points d'arrêts / stationnement covoiturage / liaisons cyclables et offres de stationnement vélos / bornes de recharges / information...);
- Un lieu qui doit rendre ces connexions confortables en termes :
 - De conditions d'attente (sécurité, éclairage abri...);
 - **De temps d'attente** (temps de correspondances entre différentes offres TC, liaisons courtes entre l'arrêt TC et l'offre de stationnement...);
 - Voire de modalités tarifaires (achat / rechargement de titres de transports...).

1/ En lien avec l'action 8 et 9, développer et créer des points de rencontre des Mobilités (PRM)

Prévoir des services à minima en parallèle d'une bonne signalisation :

- Une information multimodale ;
- Des points d'arrêts TC sécurisés répondant aux normes PMR et référentiel de la Région si une ligne régulière existe;
- Des places matérialisées pour le covoiturage et des arrêts de covoiturage si une ligne est développée;









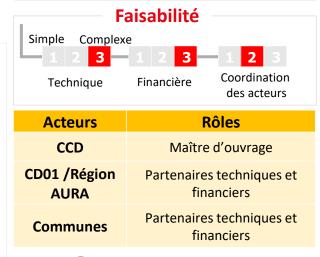
Information

Point autostop

Places de covoiturage

Stationnements vélo







+/- 46 K€ pour l'aménagement des 6 points de rencontre des mobilités

- Evolution des offres de mobilité proposées sur les PRM
- Fréquentation des services proposés : covoiturage, autostop ...



Créer des pôles multimodaux locaux

Cette adaptation en milieu rural passe par des aménagements spécifiques en fonction de l'offre de mobilité existante avec :

- un objectif de ne pas créer ces PRM ex-nihilo sur des espaces vierges, afin de ne pas accroître les coûts d'investissements et pour ne pas viabiliser de nouveaux espaces, dans un optique de préservation de l'environnement ;
- un objectif de proposer un espace au plus proche des offres actuelles (ex : point d'arrêts TC, aire de covoiturage) afin de ne pas modifier les habitudes.

N°	Commune	Localisation	Stationnement vélo	Arrêts/Places de covoiturage	Covoiturage dynamique	Information multimodale
1	Chalamont	Route du Bugey (aire de covoiturage)	Coût inclus action 8	Signalisation des places de covoiturage à prévoir	Point d'arrêt à prévoir	A prévoir
11	Châtillon-sur-Chalaronne	Champ de Foire				
12	Mionnay	Rue Principale				
13	Saint-André-de-Corcy	Gare TER	Prévoir 5 arceaux abrités			
14	Saint-Marcel	Place de l'Eglise				
15	Villars-les-Dombes	Gare TER				
Coût total		2 K€ par abri Soit 10k€	Coût inclus action 8	Coût inclus dans l'action 9	6 K€ par PRM Soit 36k€	





fichage: 27/10/2023
Objectif

Créer une information centralisée pour améliorer la connaissance de l'ensemble des solutions de mobilité chez la population pour favoriser leur utilisation ;

Mesures à mettre en place

1/ Créer un guide mobilité reprenant l'ensemble des offres de mobilités et à destination de toutes les cibles :

Le guide devra dans certains cas renvoyer vers la plateforme Mobilib 01 : plateforme départementale regroupant toutes les informations liées à la mobilité en zone rurale, elle détaille les horaires des lignes commerciales et scolaires de l'Ain, les lignes Ter, le renvoi vers le calculateur régional OURA ...

2/ Assurer une communication multisupport pour toucher tout le monde

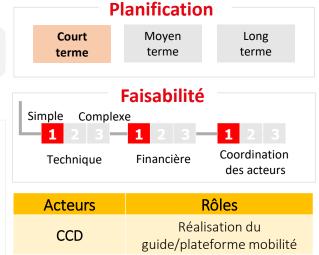
Divers supports combinables seraient à envisager car il sera à actualiser régulièrement :

- Un format papier et PDF pour impression et téléchargement, avec une transmission par mailing
- Un format en répertoire web sur une plateforme / un site dédié, accessible directement ou intégré au site web de la CC avec une page « répertoire » spécifique.

3/ Uniformiser et renforcer la communication entre les acteurs.

La communication sur la mobilité au sein du site internet de la CCD est **incomplète**. Un seul renvoi au flyer Saônibus, pas de redirection vers les horaires de train, du cars régionaux ...

La communication, proposée par les différents acteurs du territoire et recevant du public, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, de Pôle Emploi ou de l'Office de Tourisme, doit être plus importante, qualitative et unifiée au bénéfice des habitants / touristes.



Partenaire pour la réalisation du guide



CD01 / Région

AURA

Coûts potentiels

Réalisation par une agence externe pour un document de type livret : +/- 10 K€ Impression pour distribution : +/- 3 K€ Création d'un site web dédié : +/- 5 K€

- Nombre de guides papiers distribués
- Nombre de téléchargement du guide ou de connexions sur les pages internet
- Evolution de la fréquentation des services



ffichage: 27/10/2023
Objectif

Sur la base d'évènements festifs inciter au changement de pratiques modales

Mesures à mettre en place

Ces actions de fond sur la promotion et la sensibilisation peuvent prendre différentes formes :

1/ Organiser un évènement festif grand public et généraliste de type « Fête de la Mobilité » à l'échelle de la CCD tous les 2 ans lors de la semaine de la mobilité

- Il s'agira d'un moyen de faire **connaître l'offre de mobilité de façon ludique** et de **sensibiliser aux changements de comportement**, d'essayer de nouveau modes de déplacements,
- L'évènement serait à organiser, tous les deux ans, de manière tournante sur le territoire.
- De plus, la collectivité pourra s'appuyer sur des manifestations locales existantes pour faire connaître à cette occasion l'offre de mobilité aux habitants via un stand d'informations, des animations ludiques (essaie de VAE, balades urbaines en vélo ...).

2/ Poursuivre et amplifier le challenge Mobilité « Au travail, j'y vais autrement » organisé par la Région Auvergne Rhône-Alpes (sur une journée en juin), il a pour objectif d'encourager et de promouvoir les alternatives à l'autosolisme lors des trajets domicile-travail, à travers notamment :

- Une promotion du challenge auprès des entreprises ;
- Un témoignage d'une entreprise du territoire déjà engagée dans la mobilité durable pour faire écho;





des acteurs

Planification

Acteurs	Rôles
CCD	Coordinateur de l'action
Associations / entreprises / commerçants / écoles / habitants	Participation aux activités, promotion
ADEME, CD01, Région	Partenaires techniques et/ou financiers



Coûts potentiels

- 1. Organisation d'évènement festif suivant l'ampleur de la manifestation : +/- 15 K€
- **2.** Challenge mobilité: +/- 3 500€ pour la communication et impression + dotation du challenge de 5 000 €
- **3. Programme « Savoir Rouler à Vélo » :** +/- 34 K€ / an pour 20 classes, soit 57 € / élève pour 10h de formation (programme éligible aux CEE, jusqu'à 50% du coût des interventions)
- **4. Programme de remise en selle :** si la prise en charge par la CCD est totale, le coût annuel est estimé entre 2,5 et 5 K€





Mesures à mettre en place

3/ Développer l'apprentissage pour circuler à vélo en toute autonomie et sécurité auprès des scolaires :

 Le programme national "Savoir Rouler à Vélo » : destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avec une formation de 10h réparties en 3 étapes et encadrée par des professionnels.



- Insuffler des initiatives de pédibus/vélocar à l'échelle des communes : organiser des réunions pour inciter à ce type démarche, aider à la définition des lignes auprès des collectivités, des écoles, des parents d'élèves. Dans un premier temps, expérimenter sur une commune volontaire.
- Des ateliers de pratique du vélo, des ateliers pédagogiques dans le cadre des programmes scolaires et l'obtention de l'ASSR pour des ateliers dans les collèges.
- La distribution de kits vélos permettant de sécuriser la pratique (gilets fluos, lumière, ...).

4/ Organiser des stages « remise en selle » pour les séniors:

- Créer un partenariat avec une association locale pour remettre en selle les personnes qui souhaiteraient utiliser leur vélo, mais ne l'utilisent pas par peur de se mettre en danger.

Ce type d'atelier peut s'organiser autour de plusieurs points : évaluation de l'état du cycle et des équipements de la personne, des exercices d'équilibre et de maniabilité, un accompagnement en situation réelle sur un trajet, un rappel du code de la route pour les cyclistes ...



Pour les mesures 3 et 4, l'objectif est de s'appuyer sur un partenariat avec une association locale pour mettre en œuvre de façon opérationnelle le programme d'écomobilité décidé par la CCD.

- Nombre d'évènements réalisé ;
- L'évolution du nombre de participants à chaque édition ;
- Nombre de guides mobilités distribués lors des évènements
- Nombre d'élèves/de classes ayant reçu une formation;
- Nombre de séniors remis en selle ;
- Nombre de vélocar, pédibus mis en fonctionnement ;
- Nombre de participants/entreprises au challenge



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé cert ne exécutoire

Recruter un(e) chargé(e) de mission mobilité



Mettre en œuvre de manière opérationnelle la stratégie mobilité de la CCD;

Mesures à mettre en place

- 1/ Le Chargé de mission sera l'interlocuteur privilégié auprès des communes, AOM et partenaires
 - Dans la **conduite et le suivi des actions** de l'étude de mobilité car il aura une vision transversale de l'ensemble des actions liées à la mobilité sur le territoire ;
 - Dans la coordination des actions menées aussi bien à l'échelle de la CCD qu'à l'échelle communale;
- 2/ Quelle(s) mission(s) pour le chargé(e) de mission, en complément de la conduite des actions ?
 - Suivi des actions qui ne relèvent pas des compétences directes de la CCD;
 - Recherche de leviers financiers et subventions mobilisables :
- Présence aux **temps de concertation des partenaires et acteurs** de la mobilité en tant que représentant de l'intercommunalité ;
 - La mise en œuvre des actions menées par la CDD
 - Veille sur les initiatives de mobilité applicables à la CCD;





Acteurs	Rôles
CCD	Maître d'ouvrage en tant que recruteur
Région, ADEME	Potentiel financeur via des contrats d'aide à l'ingénierie



Coûts potentiels

1 ETP soit +/- 35 K€. Possibilité d'aides de l'ADEME, de la Région selon la fiche de poste et la contractualisation.

- Nombre d'actions du plan de mobilité mises en œuvre
- Participation / coordination des autres actions





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/202

Mobilisation des dispositifs d'aide

Affichage: 27/10/2023

des aides ou subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Actions concernées 1, 9, 10

Aide n°1: Aménager les abords de gares et haltes ferroviaires

Objectif de l'aide

A travers cette aide, la Région souhaite améliorer l'accès aux gares, l'intermodalité des usagers des offres de transports en commun régionaux.

Bénéficiaires

Collectivités

Nature des projets soutenus

Les opérations éligibles sont celles qui visent à améliorer :

- l'accès aux gares et haltes ferroviaires : jalonnement, cheminements piétons et modes doux, parvis...
- l'intermodalité : stationnement tous modes, réorganisation des circulations et des arrêts...
- l'accueil, le confort, la sécurité, l'information et la sûreté des usagers ;
- les travaux d'embellissement et paysagers, et les travaux préparatoires.

L'ensemble de ces aménagements est réalisé dans le respect de la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Modalités de l'aide

Dans le cadre du contrat d'aménagement de mobilités vertes, le Région prend en charge une partie du financement des études et des travaux :

- soit à 50 % maximum de la dépense subventionnable dans la limite d'un montant calculé selon la fréquentation attendue à l'issue du projet (900 € par voyage et par jour) ;
- soit à 50 % maximum de la dépense subventionnable dans la limite d'un montant maximum de 300 000 €. Le cas le plus favorable sera retenu.

Actions concernées 1, 2, 9 & 10

Aide n°2: Pacte de territoire – dispositif de transition écologique

Objectif de l'aide

A travers le pacte de territoire, le département de l'Ain finance des projets issus d'une politique de transition écologique. Les projets de mobilité durable font parties des thématiques soutenues.

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités

Nature des projets soutenus

Les projets éligibles sont :

- la création de modes doux sur voirie communale ;
- l'installation de bornes de recharge électrique VL et vélo ;
- l'acquisition de parkings à vélo sécurisés sur la voie publique ;
- l'aménagement d'aires de covoiturage;

Modalités de l'aide

Taux d'aide : 20% des dépenses éligibles HT



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Détail des aides de l'Etat 1/3

Actions concernées 1, 2, 10

Aide n°3: « Le Fonds Mobilités actives »

Objectif de l'aide

Le fonds national a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. Il est perennisé pour la période 2023-2027 à hauteur de 250 millions d'euros par an.

- L'appel à projets « aménagements cyclables », il concerne soit le traitement d'une discontinuité, soit la réalisation d'un itinéraire sécurisé inférieur à 15km. Il privilégie les territoires ruraux pour lesquels les taux de financement peuvent atteindre 50% (15% en zone urbaine).
- Nouveau dispositif pilote appelé Appel à programmes « territoires cyclables » : à travers ce fonds, l'Etat accompagne dans la durée quelques territoire pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus dans leur schéma directeur.

Bénéficiaires

Appel à projets « aménagements cyclables » : toutes les collectivités sont concernées

Appel à programmes « territoires cyclables » : intercommunalité dans les territoires peu ou moyennement denses disposant d'un schéma directeur cyclable approuvé

Nature des projets soutenus

Le projet doit s'inscrire dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema.

Modalités de l'aide

L'appel à projets « aménagements cyclables » est en général renouvelé tous les ans en début d'année.

Toutes les informations sont à retrouver sur Le fonds mobilités actives | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr).





Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage: 27/10/2023

Détail des aides de l'Etat 2/3

Actions concernées 1, 2, 8, 9 & 10

Aide n°4: DETR, Aménagements concourants à des déplacements en mode doux

Objectif de l'aide

Ce dispositif vise la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements doux.

Bénéficiaires

Communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants ;

EPCI dont la population n'excède pas 75 000 habitants ;

Nature des projets soutenus

La réalisation voies piétonnes, pistes cyclables, aires de covoiturage, aires et parcs de stationnement de cycles non motorisés, parkings relais associés à un mode de transport public ...

Modalités de l'aide

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans un schéma des mobilités actives.

Entre 20 et 40% du montant subventionnable dans la limite de 200 000 HT €.

Aide n°5: DSIL, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

Objectif de l'aide

Ce dispositif vise la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements doux.

Bénéficiaires

Toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre

Nature des projets soutenus

Il s'agit de financer les solutions de transports innovantes pour la mobilité du quotidien, durable et pour tous. Notamment les projets promouvant une mobilité douce, le développement de plateformes de mobilité, de services de transport à la demande, les aires de mobilité propre, les projets favorisant l'intermodalité et les aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives, telle que le vélo. Les investissements concourant au seul développement de l'usage particulier du véhicule thermique ne peuvent être soutenus.





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Détail des aides de l'Etat 3/3

Actions concernées 8,9 & 10

Aide n°6: Fonds Vert – Développer le covoiturage sur son territoire

Objectif de l'aide

Ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans le développement du covoiturage quel que soit le stade d'avancement du projet (réflexion, conception, mise en œuvre et réalisation).

Bénéficiaires

Communes, EPCI, Pays, Départements, Région

Nature des projets soutenus

Les projets sont financés selon les 5 axes suivants :

- Volet 1 : Elaboration de schémas directeurs départementaux d'aires de covoiturages ou de documents de planification locale de covoiturage intégrés, le cas échéant aux plans de mobilités, études de création de lignes de covoiturage, de potentiel de covoiturage, de stratégie de rabattement et études d'adaptation d'infrastructures et d'équipements publics existants nécessaires à l'essor du covoiturage.
- Volet 2 : Travaux d'adaptation de constructions et d'équipements publics existants, nécessaires à l'essor du covoiturage (aires, places de parking, équipement et matériel informatique de suivi en temps réel de l'occupation, de système de comptage ; voies réservées, et à partir de 2024, dispositifs de contrôle sanction ; travaux, matérialisation dans l'espace public et équipement et matériel informatique et numérique associés à une ligne de covoiturage, etc.).
- Volet 3 : Frais de fonctionnement des lignes de covoiturage dans la limite de 3 ans.
- Volet 4 : Outils et actions d'animation locale (infrastructure numérique type développement de sites internet ou d'applications numériques, actions d'animation).
- Volet 5 : Incitations financières locales versées aux conducteurs/passagers : prise en charge d'une part du budget alloué pour la période d'incitation dans la limite d'un an, ainsi que les frais d'animation, de communication affectée à la campagne, du financement du registre de preuve de covoiturage. Pour être éligibles, les campagnes d'incitations doivent être suivies ou paramétrées au sein du registre de preuve de covoiturage en respectant ses conditions générales d'utilisation et en participant à son financement.

Modalités de l'aide

Le taux de financement des projets éligibles et retenu via ce Fonds sera au maximum de 80% de l'assiette éligible.





Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage: 27/10/2023

Autres aides 1/2

Aide n°7: ACOTE « Acteurs et collectivités engagées pour l'éco-mobilité »

Objectif de l'aide

Le dispositif vise à lever les freins à la mise en place de nouvelles solutions de mobilité dans les territoires peu denses en formant les décideurs publics aux enieux du covoiturage et en accompagnant les collectivités volontaires à faire émerger des lignes de covoiturage sur-mesure, coconstruites avec les futurs usagers.

Bénéficiaires

EPCI, PNR, PETR

Nature des projets soutenus

Le programme propose:

Action concerné 9 & 10

Action concernée 12

- Un programme de sensibilisation aux enjeux du covoiturage auprès des élus, des services des collectivités et des habitants ;
- Un suivi opérationnel via un accompagnement au développement de ligne de covoiturage en co-construction avec les habitants ;
- L'intégration à un réseau d'acteurs afin de favoriser les partages d'expériences ;

Ce programme est financé grâce aux Certificats d'Economie d'Energie. Pour plus d'informations : https://www.acote-covoiturage.fr/

Modalités de l'aide

En année 1, les frais de formation, les frais de co-construction (accompagnement du territoire, frais de communication ...), l'expérimentation de lignes (kits utilisateurs, assistance, exploitation de la ligne ...) sont pris en charge à 100% par les CEE.

En année 2, une participation de 0,06 € H/km/voyageur est demandé au territoire (facturé sur le nombre réel de voyages effectués).

Aide n°8: MOBY, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

Objectif de l'aide

Accompagner les territoires dans la définition de leur programme d'éco-mobilité scolaire (12 mois).

Bénéficiaires

Collectivités

Nature des projets soutenus

Le programme a pour but de proposer des solutions de report modal, créer ou améliorer les infrastructures plus sécurisées aux abords des établissements et de renforcer la culture à l'éco-mobilité.

Modalités de l'aide

Programme financé à hauteur de 75% par les Certificats d'Economie d'Energie. Le coût total dépend du nombre d'établissements engagées et du nombre de classes. Pour plus d'informations : https://www.moby-ecomobilite.fr/

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Autres aides CEE 2/2

Action concernée 2

Aide n°9: ALVEOLE Plus

Objectif de l'aide

Le programme Alvéole Plus encourage le déploiement de places de stationnement vélos et l'accompagnement à l'écomobilité. Porté par ROZO, bureau spécialisé en efficacité énergétique et la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), un réseau promouvant l'usage du vélo.

Bénéficiaires

Les collectivités

Nature des projets soutenus

Le programme Alvéole Plus a pour but :

- la création de places de stationnement vélo sécurisés et abrités à proximité des pôles d'intermodalités, des établissements scolaires, sur l'espace public, les parcs d'habitat social (...) avec en complément un conseil dans le choix des équipements et de son implantation ;
 - l'accompagnement au changement de comportement grâce à des actions de sensibilisation ;

Ce programme est financé grâce aux Certificats d'Economie d'Energie. Pour plus d'informations : https://alveoleplus.fr/

Modalités de l'aide

- 60% pour la création de places de stationnement vélo ;
- l'accompagnement au changement de comportement ;





001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Détail des aides de l'ADEME 1/3

Actions concernées 11, 12 & 13

Aide n°10: Aide au changement de comportement

Objectif de l'aide

L'ADEME soutient les territoires s'engageant dans une politique de transition énergétique et écologique en finançant des programmes de communication, de formation et d'animation, des équipements pédagogiques ...

Bénéficiaires

Collectivités

Nature des projets soutenus

Les dépenses éligibles soutenues :

- 1. Les actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation ;
- 2. L'investissement dans des équipements pédagogiques ;
- 3. Les dépenses internes de personnel liées au programme d'actions et les dépenses de petit équipement liées à la création du poste ;

Modalités de l'aide :

- 1. Maximum des 70 % des dépenses éligibles ;
- 2. Chaque bénéficiaire n'excède pas 50% des dépenses éligibles (plafond maximum de 40 000€) ;
- 3. Montant maximum forfaitaire de 40 000 € par an sur 3 ans pour un 1 ETP mobilisé pour mettre en œuvre le programme d'actions et de 15 000 € par création de poste pour l'équipement nécessaire à son activité.





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Détail des aides de l'ADEME 2/3

Actions concernées 3, 11 & 12

Aide n°11: AAP A VELO

Objectif de l'aide

Depuis 2019, l'ADEME soutient les territoire peu denses et péri-urbain dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables.

Bénéficiaires

Collectivités, syndicats

Nature des projets soutenus

Cet accompagnement permet :

- Le cofinancement d'études (schéma directeur cyclable);
- Le cofinancement d'expérimentation de services vélo (prêt/location de vélos, atelier d'autoréparation, vélo école...);
- Le cofinancement de campagne de communication grand public pour promouvoir le vélo ;
- La création de postes de chargé de mission vélo.

Modalités de l'aide :

Appel à projet régulier, être en veille.





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Détail des aides de l'ADEME 3/3

Actions concernées 1 & 4

Aide n°12: AAP MARCHE DU QUOTIDIEN

Objectif de l'aide

L'ADEME lance pour la 1^{ère} fois en 2023 un appel à projet focalisé sur les piétons dans le cadre du Plan Vélo et marche 2023-2027. Il vise à accompagner les collectivités qui ont l'ambition de replacer le piéton au cœur des politiques de mobilités et d'aménagements de la ville.

Bénéficiaires

Communes, EPCI à fiscalité propre

Nature des projets soutenus

Cet accompagnement permet :

- Le cofinancement d'études stratégiques permettant d'intégrer la mobilité piétonne ;
- Le cofinancement d'expérimentation des aménagements des espaces publics favorables à la marche ;
- Le cofinancement des actions d'animation et communication.

Modalités de l'aide :

Appel à projet renouvelé annuellement





001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

3

Bilan financier

	e réception - Ministère de l'Intérieur	Communa	té de Communes d	la la Dombos		-	Communes		
	069193-20231019-DELIB-23-195-DE				Total	Mayonno nar an		Madalitás nour los communos	Aides
	ertifié exécutoire	Total	Moyenne par an	Durée	Total	Moyenne par an	Durée	Modalités pour les communes	
Réception Affichage	par le préfet : 26/10/2023 Mettre en œuvre les itinéraires 27/10/2023							Les dépenses peuvent être incluses dans les	
Action 1	prioritaires défin is dans le Schéma	9 200 000 €	920 000 €	2024 à 2033	2 220 000 €	222 000 €	2024 à 2033	programmens d'entretiens et	Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	Directeur Cyclable (pour les priorités 1 et			et au-delà				de réfection des voiries des	(cf. aides n°2/3/4/5/12)
	2)							PPI communaux	
Action 2	Dimensionner le stationnement vélo sur	36 000 €	18 000 €	2024 et 2025	36 000 €	18 000 €	2024 et 2025	Idem	Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	l'espace public	30 000 €	19 000 €	2024 et 2025	30 000 €	10 000 €	2024 Et 2025	ideili	(cf. aides n° 2 / 3/ 4 / 5 / 9)
Action 3	Développer une offre de location VAE	50 000 €	10 000 €	2027 à 2033					Aide possible par appel à projet
	moyenne et longue durée	30 000 0	10 000 €	2027 0 2033			1		(cf. n°11)
	Développer la pacification pour faciliter et					pement de la			Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
Action 4	sécuriser la circulation des modes doux				•	n en lien avec les	de 2024 à 203	Idem	(cf. aides n° 4 / 5)
	Cof an area signalization of large discostica				travaux	courants des			` ,
Action 5	Créer une signalisation vélo en direction des principaux pôles touristiques	8 000 €	8 000 €	2029					
	Engager des discussions avec la Région								
	Auvergne-Rhône-Alpes afin de renforcer								
	l'offre de services								
									Le montant est maximisé sans
	Echanger avec les EPCI voisins pour le	4 000 000 0		2026 à 2033					prise en compte des recettes et il
	prolongement de leurs dispositifs de	1890000€	270 000 €	et au-delà					conviendra d'établir une
	transport								convention avec les deux autres
Action 8	Densifier le maillage d'aires de	150 000 €	30 000 €	2024 à 2028	Mise à disr	nosition du foncier	nour la réalis	ation des aires de covoiturage	Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	covoiturage	130 000 €	30 000 €	2024 8 2028	IVII3C a aisp	Josition du Toncier	pour la realise	ation des aires de covorturage	(cf. aides n° 4 / 5 /6)
Action 9	Développer le covoiturage au quotidien	295 000 €	29 500 €	2024 à 2033	Mise à disr	osition du foncier	pour la réalis	ation des aires de covoiturage	Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	beverapper te covortatage da quattaten	233 000 0	23 300 0	202102033					(cf. aides n° 1/2/4/5/6/7)
Action 10	Créer des pôles multimodaux locaux	46 000 €	4 600 €	2024 à 2033	Mise à disp	osition du foncier	pour la réalis	ation des aires de covoiturage	Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	·				·				(cf. aides n° 1/2/3/4/5/6/7)
Action 11	Créer un répertoire pour rassembler et	42 000 €	4 200 €	2024 à 2033					Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	faire connaître les offres de mobilité Organiser des événements pour								avec aide n°10
	sensibiliser aux solutions alternatives de	434 500 €	43 450 €	2024 à 2033					Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
	mobilité	7J7 JUU E	73 730 E	2027 0 2003					avec aide n°10
	Recruter un(e) chargé(e) de mission								
	mobilité pour la mise en œuvre	0=0.555.5	05.055.5						Aide pouvant aller jusqu'à 50 %
Action 13	opérationnelle de la politique de mobilité	350 000 €	35 000 €	2024 à 2033					avec aide n°10
	de la CCD								
	TOTAL sans aide	Total	Moyenne par an		Total	Moyenne par an			
	TOTAL Salls dive	12 501 500 €	1 372 750 €		2 256 000 €	240 000 €			
	TOTAL avec aides maximum	Total	Moyenne par an		Total	Moyenne par an			
	TO TAL divide dides maximum	7 199 750 €	825 375 €		1 128 000 €	120 000 €			
•									

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023



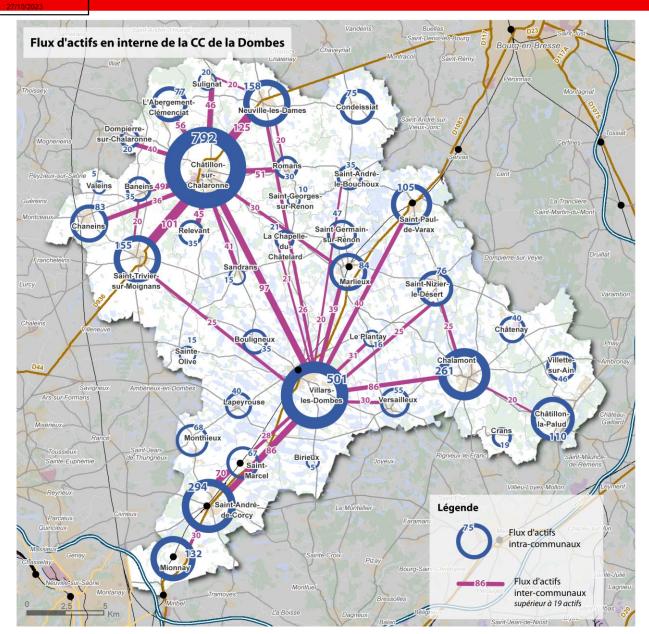
Annexes

	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur						
	001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE						
Réceptio	ĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸ		Code INSEE travail	Commune travail	Flux		
Affichag	e : 27/10/2023 1348	Saint-Didier-sur-Chalaronne	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	90,7		
	1351	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	71,1		
	1368	Saint-Julien-sur-Veyle	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	66,7		
	1053	Bourg-en-Bresse	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	62,1		
	1457	Vonnas	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	49,3		
	69264	Villefranche-sur-Saône	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	47,3		
	1289	Péronnas	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	46,8		
	69019	Belleville-en-Beaujolais	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	44,1		
	1084	Chanoz-Châtenay	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	43,7		
	1046	Biziat	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	40,8		
	1096	Chaveyriat	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	35,8		
	71270	Mâcon	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	34,6		
	1134	Crottet	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	33,8		
	69123	Lyon	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	30,9		
	1263	Montmerle-sur-Saône	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	30,1		
	1346	Saint-Didier-d'Aussiat	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	25,2		
	1065	Buellas	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	25		
	1188	Illiat	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	24,3		
	1203	Laiz	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	21,9		
	1446	Villeneuve	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	20,6		
	1420	Thoissey	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	20,3		
	1165	Francheleins	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	20,1		
	1264	Montracol	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	20		
	1115	Confrançon	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	19,9		
	1005	Ambérieux-en-Dombes	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	19,7		
	1246	Mézériat	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	15,6		
	1451	Viriat	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	15,5		
	69266	Villeurbanne	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	15,3		
	1021	Ars-sur-Formans	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	15,2		
	1306	Pont-de-Veyle	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	15,1		
	1355	Saint-Genis-sur-Menthon	1093	Châtillon-sur-Chalaronne	15,1		

Code INSEE origine	Commune origine	Code INSEE travail	Commune travail	Flux
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1053	Bourg-en- Bresse	131,8
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69123	Lyon	80,7
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69264	Villefranche- sur-Saône	69,9
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1427	Trévoux	40,4
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1457	Vonnas	30,9
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	71270	Mâcon	30,7
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69278	Genay	30,1
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69019	Belleville-en- Beaujolais	25,8
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1451	Viriat	25,3
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1159	Feillens	25
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1075	Chaleins	15,4
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1183	Guéreins	15,4
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1249	Miribel	15,4
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	1322	Reyrieux	15,3
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69266	Villeurbanne	15,3
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69286	Rillieux-la- Pape	15,3
1093	Châtillon-sur- Chalaronne	69256	Vaulx-en- Velin	15,1



62 % des actifs internes travaillent dans leur commune de résidence



5 767 actifs résidant dans la CC de la Dombes travaillent sur le territoire Soit 32 % des actifs du territoire.

Au total, 3 583 d'entre eux travaillent dans leur commune de résidence

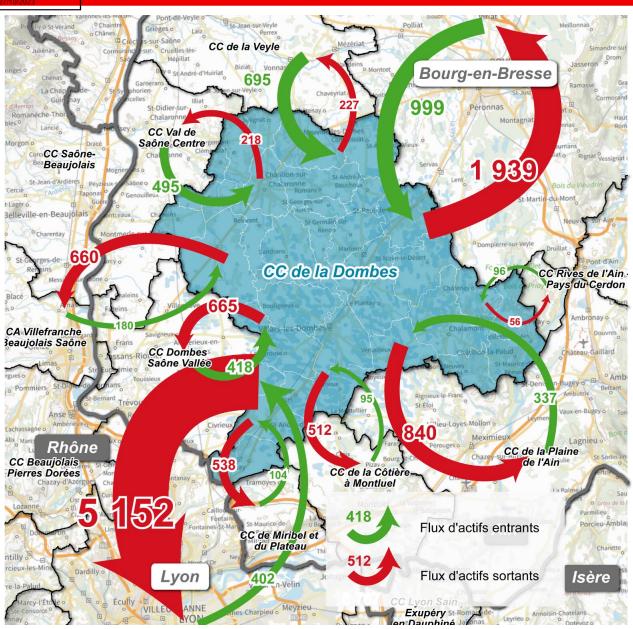
Les actifs « intra-communaux » représentent ainsi 62 % des actifs internes, et 20 % du total des actifs du territoire.

de Châtillon-surcommune Chalaronne est la plus attractive pour les actifs internes : 38 % des actifs internes qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence y travaillent.

Les pôles secondaires du territoire en termes d'emploi sont Villars-les-Dombes (15 %) et Saint-André-de-**Corcy** (12 %) et **Chalamont** (8 %).



Des flux d'actifs très soutenus avec la métropole lyonnaise, mais aussi avec l'agglomération de Bourg-en-Bresse



Les actifs du territoire ont pour destination privilégiée le Grand Lyon, et la CA de Bourg-en-Bresse :

- 42 % des actifs qui sortent du territoire pour travailler ont pour destination le Grand Lyon. Soit 5 152 actifs, dont 2023 à Lyon.
- 16 % vont travailler dans une commune du Grand Bourg Agglomération. Soit 1 939 actifs, dont 1 152 à Bourg-en-Bresse

Les actifs qui rentrent sur le territoire viennent en grand nombre de la CA de Bourg

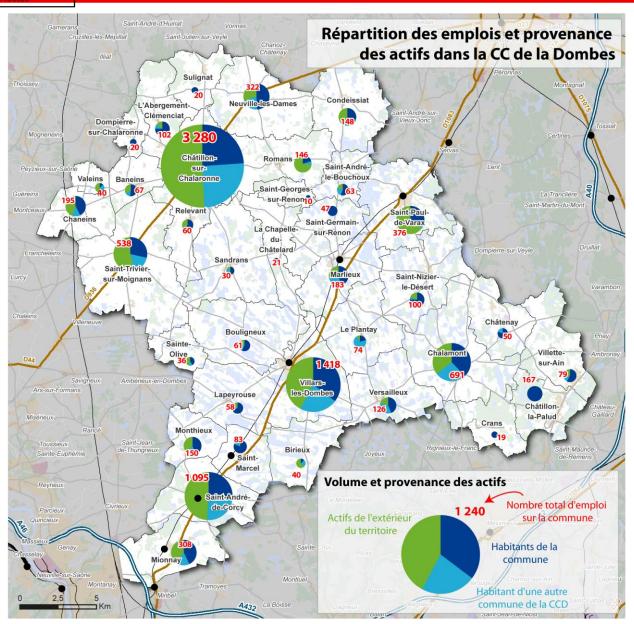
- 22 % des actifs qui entrent dans le territoire pour travailler ont pour origine le Grand Bourg Agglo. Soit 999 actifs
- 11 % d'entre eux viennent de la CC Val de Saône Centre. Soit 495 actifs

37 % des actifs qui entrent pour travailler sur le territoire ont un emploi à Châtillon-sur-Chalaronne. Soit 1 659 actifs.

10 premières destinations des actifs de la CC de la Dombes	Flux
Lyon	2 023
Bourg-en-Bresse	1 152
Villeurbanne	546
Villefranche-sur-Saône	483
Rillieux-la-Pape	375
Miribel	267
Saint-Priest	240
Trévoux	232
Meximieux	223
Montluel	215



Les actifs qui entrent sur le territoire pour travailler rejoignent principalement les pôles d'emploi de la CC de la Dombes



10 892 emplois sont occupés dans la CC de la Dombes

30 % des emplois sont situés à Châtillon-sur-Chalaronne (soit 3 280 emplois)

- 13 % à Villars-les-Dombes : 1 418 emplois
- 10 % à Saint-André de Corcy : 1 095 emplois

pôles d'emploi du Dans territoire. on retrouve une proportion importante d'actifs en provenance de l'extérieur du territoire:

- 51 % des actifs qui travaillent à Châtillonsur-Chalaronne n'habitent pas sur le territoire
- 42 % à Villars-les-Dombes
- 49 % à Saint-André-de-Corcy
- 65 % à Saint-Paul-de-Varax

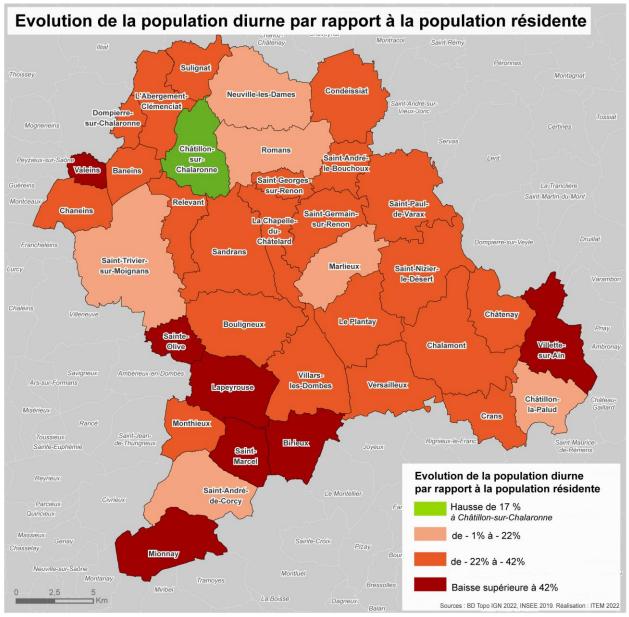
A l'inverse, la part des entrants dans l'emploi des petits pôles est bien moins importante

Aucun actif hors du territoire ne travaille dans les communes de Châtenay, Saint-Germain-du-Renon, Valeins, Dompierresur-Chalaronne et Saint-Georges-sur-Renon





Un territoire essentiellement « dortoir », à l'exception de la ville de Châtillon-sur-Chalaronne



Afin de faire une première analyse du besoin en stationnement, nous avons calculé pour chaque commune, l'évolution de la population diurne par rapport à la population résidente.

En cumulant les différentiels d'actifs et des scolaires (voir dans les Annexes), la perte de population diurne sur la CCD représente 24% de la population totale.

Certaines communes perdent près de la moitié de leur population du fait des déplacements pendulaires, comme Mionnay (-47%) et Saint-Marcel (-51%).

A l'inverse, Châtillon-sur-Chalaronne est la seule commune qui voit sa population diurne augmenter de 17%.

Un territoire dans l'ensemble majoritairement « dortoir »

Un rythme des flux à prendre en compte dans l'organisation et dans le dimensionnement de l'offre de mobilité à développer sur le territoire.





Densifier le maillage d'aires de covoiturage

¹≌Détaïis de l'action

Les a	ires structurantes				
N°	Aire structurante	Localisation	Capacité	Opération	Coût estimatif
1	Chalamont - route du Bugey		5 places	A signaler	Aménagement de l'aire : +/- 250 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 4 250 €
2	Châtillon-la-Palud Place du Bief	Espace Culturell de Rencontre de Rencontre de Gevrieux Net eaupiscit Le pain au naturel	7 places	A signaler	Aménagement de l'aire : +/- 250 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 4 750 €
	Châtillon-sur-	Gendarmerie Nationale g. H. H. Gendarmerie Nationale g. H. H. H. Gendarmerie Nationale g. H. H. H. Gendarmerie Nationale g. H.			Pas de localisation optimale actuellement pour la réalisation d'un parking d'une quinzaine de places, il conviendra d'avoir une veille sur les secteurs mutables dans un périmètre autour du

15 places

A définir

giratoire et d'étudier alors les opportunités de

préemption ou de mutualisation avec des

parkings privés existants.

Châtillon-sur-Chalaronne – Secteur ouest





Accusé de réception Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 26/10/2023

Densifier le maillage d'aires de covoiturage

	/ -	•		• •		
4 10	étai	IS	ae	ra	Ct	ıor

	etalis de l'action				
N°	Aire structurante	Localisation	Capacité	Opération	Coût estimatif
4	Châtillon-sur- Chalaronne – Rue des Peupliers - Parking de la piscine	Parking VL Rue Peupliers Parking Poids Lourds Teupliers Parking Aduadombes Aduadombes - ESPACES ENTERIEUR FERMES	15 places	A signaler	Aménagement de l'aire : +/- 250 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 6 750 €
5	Marlieux - D7, à proximité du passage à niveau	Homards Acadiens	9 places	A signaler	Aménagement de l'aire : +/- 1 000 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 12 000 €
6	Saint-André-de-Corcy D82A - Parking Tennis Club	D1083	20 places	A créer	Aménagement de l'aire : +/- 1 000 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 23 000 €



Densifier le maillage d'aires de covoiturage

Affichage: 27/10/2023

Détails de l'action

N°	Aire structurante	Localisation	Capacité	Opération	Coût estimatif
7	Villars-les-Dombes Rue des Hérons	D1083 D1083 Ruesteentsions Ruesteentsions	20 places	A créer	Aménagement de l'aire : +/- 3 500 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 73 000 €
8	Villars-les-Dombes Parc des Oiseaux	Parcides Oiseaux Latro des oiseaux es parcides fire: / communes	20 places	A signaler	Aménagement de l'aire : +/- 250€/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € Total estimé : +/- 6 000 € Une convention sera à discuter et à établir avec le Parc des Oiseaux . L'occupation du parking n'étant pas totale tout au long de l'année (exceptée lors de la saison estivale là où la pratique du covoiturage des actifs est moins importante), une vingtaine de places sera à signaler.





Accusé de reception - Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé certifié exécutoire

Développer le covoiturage au quotidien

Aire de Chalamont

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation: route du Bugey 01320 CHALAMONT Disponibilité foncière: 450 m² de disponible Emprise: parking à signaler sur un emplacement public

Capacité : 5 places sont à signaler (selon avis BE) sur

les 16 existantes

Aménagement à prévoir et coût :

- Matérialisation des places : 1 250 €

- Jalonnement de l'aire : 1 000 €

- 5 arceaux vélos abrités : **2 000 €**

- Panneau de ligne de covoiturage dynamique : coût détaillé dans l'action 9

Total coût estimé

+/- 4 250 €

Légende



Panneaux de signalisation de l'aire



Stationnement vélo abrité



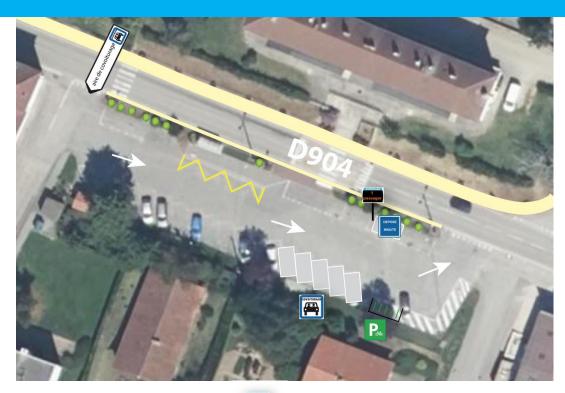
50

Cheminement piéton

Aménagement cyclable à créer (SDC)

Zone modération de vitesse (SDC)

Plan de localisation





Arrêt covoiturage dynamique







Accusé de réception Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé certifié exécutoire

Développer le covoiturage au quotidien

Aire de Châtillon-la-Palud

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation: place du bief 01320 CHÂTILLON-LA-PALUD

Disponibilité foncière : 450 m² de disponible

Emprise: parking à signaler sur un emplacement public **Capacité**: 7 places sont nécessaires (selon avis BE) sur les

40 existantes

Aménagement à prévoir et coût :

- Matérialisation des places : 1 750 €

Jalonnement de l'aire : 1 000 €
5 arceaux vélos abrités : 2 000 €

- Panneau de ligne de covoiturage dynamique :

coût détaillé dans l'action 9

Total coût estimé

+/- 4 750 €

Plan de localisation



Légende



Panneaux de signalisation

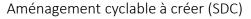
de l'aire



Stationnement vélo abrité



Cheminement piéton





Zone modération de vitesse (SDC)



Arrêt covoiturage dynamique







Développer le covoiturage au quotidien

Aire de Châtillon-sur-Chalaronne

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation: rue des Peupliers – parking de la piscine

Aquadombes 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Disponibilité foncière : 250 m² de disponible

Emprise: parking à signaler sur un emplacement public Capacité: 15 places sont nécessaires (selon avis BE)

Aménagement à prévoir et coût :

- Matérialisation des places : 3 750 € - Jalonnement de l'aire: 1000€

5 arceaux vélos abrités : 2 000 €

Total coût estimé

+/-6750€

Légende



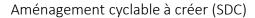
Panneaux de signalisation de l'aire



Stationnement vélo abrité



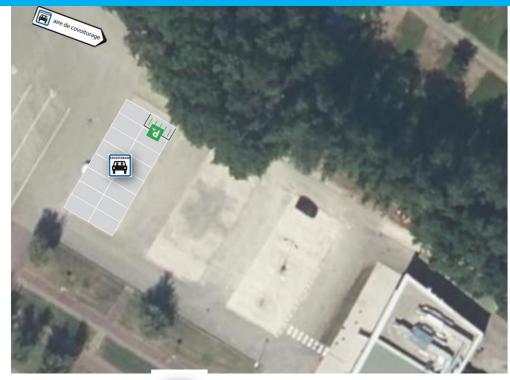
Cheminement piéton





Zone modération de vitesse (SDC)

Plan de localisation





Arrêt covoiturage dynamique







Développer le covoiturage au quotidien

Aire de Marlieux

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation : D7, à proximité du passage à niveau 01240

MARLIEUX

Disponibilité foncière : 260 m² de disponible

Emprise: parking à aménager, viabiliser sur un emplacement

public le long de la D7

Capacité: 9 places sont nécessaires (selon avis BE et surface

disponible)

Aménagement à prévoir et coût :

- Aménagement de l'aire: 9 000 € - Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 €

Panneau de ligne de covoiturage dynamique : coût détaillé dans l'action 9

Total coût estimé

+/- 12 000 €

Légende



Panneaux de signalisation de l'aire



Stationnement vélo abrité



Cheminement piéton





Zone modération de vitesse (SDC)

Plan de localisation



Arrêt/dépose

Arrêt covoiturage dynamique



minute

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé certifié exécutoire

Développer le covoiturage au quotidien

Aire de Saint-André-de-Corcy

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation: Parking Tennis Club (D82A) - 01240 SAINT-ANDRÉ-

DE-CORCY

Disponibilité foncière : 1 200 m² de disponible

Emprise: parking à aménager, viabiliser sur un emplacement

public

Capacité: 20 places sont nécessaires (selon avis BE)

Aménagement à prévoir et coût :

Aménagement de l'aire: 20 000 €
Jalonnement de l'aire: 1 000 €
5 arceaux vélos abrités: 2 000 €

Panneau de ligne de covoiturage dynamique : coût

détaillé dans l'action 9

Total coût estimé

+/- 23 000 €

Légende



Panneaux de signalisation

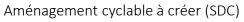
de l'aire



Stationnement vélo abrité



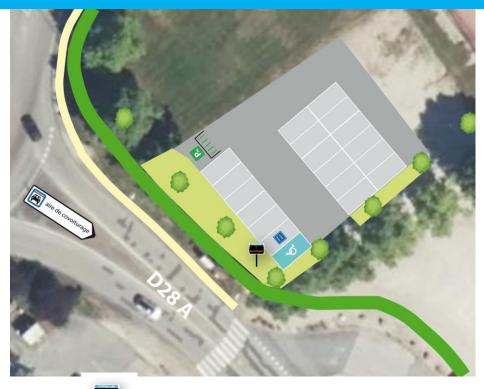
Cheminement piéton





Zone modération de vitesse (SDC)

Plan de localisation





Arrêt covoiturage dynamique







Développer le covoiturage au quotidien

Aire de Villars-les-Dombes

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation: rue des Hérons - 01240 VILLARS-LES-DOMBES

Disponibilité foncière: 690 m² de disponible

Emprise: parking à aménager, viabiliser sur un emplacement

public

Capacité: 20 places sont nécessaires (selon avis BE)

Aménagement à prévoir et coût :

- Aménagement de l'aire: 70 000 € Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 €

+/- 73 000 €

Total coût estimé

Plan de localisation



Légende



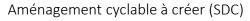
Panneaux de signalisation de l'aire



Stationnement vélo abrité



Cheminement piéton





Zone modération de vitesse (SDC)



Arrêt covoiturage dynamique







Accusé de réception Ministère de l'Intérieur 001-200069193-20231019-DELIB-23-195-DE Accusé certifié exécutoire

Développer le covoiturage au quotidien

ccusé ce<mark>ftiffé exécutoire</mark> Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage : 27/10/2023

Aire de Villars-les-Dombes

Description détaillée des caractéristiques de l'aire

Localisation: parking du parc des Oiseaux - 01240 VILLARS-LES-

DOMBES

Disponibilité foncière : 270 m² de disponible

Emprise: parking à aménager, viabiliser sur un emplacement

public

Capacité: 20 places sont nécessaires (selon avis BE)

Aménagement à prévoir et coût :

- Signalisation des places : +/- 5 000 €

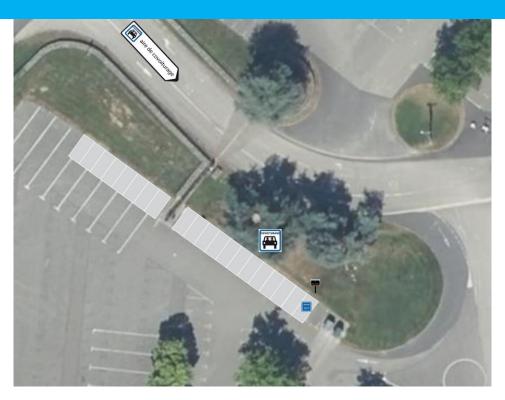
- Jalonnement de l'aire : 1 000 €

- Panneau de ligne de covoiturage dynamique : coût détaillé dans l'action 9

Total coût estimé

+/-6000€

Plan de localisation



Légende



Panneaux de signalisation
de l'aire



Stationnement vélo abrité



Cheminement piéton



Aménagement cyclable à créer (SDC)



Zone modération de vitesse (SDC)



Arrêt covoiturage dynamique









Densifier le maillage d'aires de covoiturage

Affichage: 27/10/2023

Détails de l'action

Les aires secondaires :

N°	Aire secondaire	Capacité	Opération	Coût estimatif
9	Chaneins Passerelle des Charmilles	2 à 4 places	A signaler	Signalisation à créer : +/- 1 000 € Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 4 000 €
10	Sulignat Parking de salle polyvalente / école – grande rue	2 à 4 places	A signaler	Signalisation à créer : +/- 1 000 € Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € Total estimé : +/- 4 000 €



Densifier le maillage d'aires de covoiturage

etails de l'action

2/ Signaler des places réservées au covoiturage au niveau des Points de Rencontre des Mobilités (cf. action 9)

Les places à signaler sur les RPM:

N°	Aire RPM	Capacité	Opération	Coût estimatif
11	Châtillon-sur-Chalaronne Champ de Foire	5 places	Places à signaler	Signalisation des places : +/- 100 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € inclus dans l'action 10 Total estimé: +/- 1 500 € (hors arceaux vélo)
12	Mionnay Rue Principale	3 places	Places à signaler	Signalisation des places : +/- 100 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € inclus dans l'action 10 Total estimé: +/- 1 300 € (hors arceaux vélo)
13	Saint-André-de-Corcy Gare TER	5 places	Places à signaler	Signalisation des places : +/- 100 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € inclus dans l'action 10 Total estimé: +/- 1 500 € (hors arceaux vélo)
15	Villars-les-Dombes Gare TER	5 places	Places à signaler	Signalisation des places : +/- 100 €/place Jalonnement de l'aire : 1 000 € 5 arceaux vélos abrités : 2 000 € inclus dans l'action 10 Total estimé: +/- 1 500 € (hors arceaux vélo)

